



MAIRIE DE MASSERAC

3 rue saint benoit 44290 MASSERAC

Tél. 02 40 87 24 18 /accueil@masserac.bzh

LOCATION DE LA SALLE DE LA GROTTTE

Nom et Prénom:

Adresse:.....

Téléphone:

Date de location:

Coût location : COMMUNE : **50 euros la journée** (*gratuit pour les Associations de Massérac*)
90 euros les deux jours

HORS COMMUNE : **80 euros la journée**
150 euros 2 jours

Caution : Une caution de **110 euros** devra être déposée lors de la remise des clés.

Un forfait nettoyage pourra être appliqué si le ménage de la salle n'a pas été effectué correctement (balayage, lessivage des sols, nettoyage des toilettes et lavabos, nettoyage des tables et chaises. Le locataire devra éteindre toutes les lumières intérieures et extérieures par l'intermédiaire des interrupteurs et non du compteur.

L'horaire de fermeture est de 2h00 du matin, délai de rigueur.

Le locataire doit être muni d'une assurance « responsabilité civile » (attestation à fournir).

Fait à Massérac, le

Signature de l'organisateur

Cachet mairie

LOI RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Massérac, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour le traitement des demandes de location des salles communales et leur gestion. La base légale du traitement est le contrat.

Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratifs, aux élus concernés ainsi qu'aux agents de la trésorerie.**

Les données sont conservées pendant 10 ans puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Massérac, 3 Rue Saint-Benoît, accueil@masserac.bzh. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD Cédex, dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.